



MAIRIE D'ARGILLIERS

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
CANTON DE REDESSAN

PROCES VERBAL DE
SEANCE
COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU

27/01/2021

Convoqués : Mmes Martine Fernandes, Christine Crouzier, Danielle Leudière, Sidonie Reynier, Solveig de Corneillan et Mrs Laurent Boucarut, Rémy Clénet, Laurent Dubois, Jean-PhilippeValentin, Christian Bonnet

Présents : Mmes Martine Fernandes, Christine Crouzier, Danielle Leudière, Sidonie Reynier, Mrs Laurent Boucarut, Rémy Clénet, Laurent Dubois, Jean-PhilippeValentin, Christian Bonnet

Absent/Excusés :Solveigh De Corneillan

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance :

Danielle Leudiere

ORDRE DU JOUR

1. Affaires scolaires
2. Affaires communales
3. Finances
4. Personnel
5. Travaux
6. Communauté de Commune
7. Syndicat intercommunaux

DELIBERATIONS :

1.AFFAIRES SCOLAIRES

SUPPRESSION/CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE :

compte tenu de la baisse des effectifs à l'école, à compter du 1er janvier 2021, il a été voté la suppression d'un poste d'agent technique de 30 h 00 et la création d'un poste existant qui passe de 30 à 35 h 00.

2 .AFFAIRES COMMUNALES

INTENTION D'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES :

Vote à l'unanimité pour autoriser Laurent Boucarut à demander l'accord du préfet pour adhérer à la CCPUZès qui est favorable à notre candidature. La commune projette d'y adhérer en 2022.

3.FINANCES

la mairie accuse réception des comptes de gestion transmis par le trésorier.
La somme de 7.215,64 euros est à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard.

4.PERSONNELS

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents municipaux. Ces heures seront payées mensuellement à compter du 01-02-2021.

Une habitante de la commune est engagée en tant qu'agent d'entretien pour 2 h 00 à compter de février 2021.

La question est posée quant à la participation financière de la mairie à la prévoyance des agents municipaux.

5. TRAVAUX

.ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE/ URBANISME :

Depuis le 27 janvier, un panneau « stop » est installé en bas du chemin du lavoir ainsi qu'un miroir (la signalisation au sol est en cours).

Les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité avancent : les câbles aériens ont été enlevés et les premiers poteaux téléphoniques ont été ôtés. Les travaux concernant la fibre commenceront avec l'implantation des armoires prévue en mars prochain.

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet d'implantation d'un hôtel en bordure de la départementale.

Un défibrillateur a été installé devant la mairie.

6.COMMUNAUTE DE COMMUNE

CULTURE/VIE SOCIALE/SOLIDARITE :

Si le contexte sanitaire le permet :

La manifestation culturelle ARGI EXPO est maintenue les 24 et 25 avril prochain.

7 personnes se sont déjà manifestées pour exposer.

Une balade à Bornègre est prévue début mars le samedi matin.

la Communauté de Communes a reporté le festival Big Zazou aux vacances d'Avril.

Des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont intervenus sur la commune courant Janvier concernant les "Fabriques" et la fresque du chateau d'Argilliers.

COMMUNICATION :

Edition et distribution du bulletin annuel d'Argilliers.

Une réunion des réseaux de bibliothèque est prévue en février prochain.

7.SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Réunion du CLACOS pour le projet de l'aménagement d'une cuisine à l'école d'Argilliers afin de livrer en repas scolaires et en liaison chaude, les écoles d'Argilliers, Sanilhac, Blauzac et éventuellement Castillon du Gard, Arpaillargues et Saint Maximin. Cette réunion est programmée à la mairie de Sanilhac le vendredi 29 janvier.

Demande au PETR (Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural) pour le financement de la rénovation du cimetière du château.

La DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) n'a plus d'antenne publique à Remoulins. La trésorerie est transférée sur Uzès.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 30.

